

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32

TABLE 1. RETARDATION LAWS

Figure 1. Schematic representation of the experimental design. The subjects were divided into two groups: the control group and the experimental group. The control group was divided into two subgroups: the control group and the control group. The experimental group was divided into two subgroups: the experimental group and the experimental group. The control group was divided into two subgroups: the control group and the control group. The experimental group was divided into two subgroups: the experimental group and the experimental group.

$\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$



S O D R E M O
S.A. au capital de 500 000 F
Siège social : 1, rue de la Libération
29800 LANDERNEAU

RCS BREST B 388 942 559

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 OCTOBRE 1992

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

.....
RESOLUTION UNIQUE

Le Conseil d'administration, prenant acte de la démission de Madame Bernadette MOUSTER de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour, coopte en qualité de nouvel administrateur, conformément aux dispositions de l'article 94 de la Loi du 24 juillet 1966 et l'article 15 des statuts :

- Mademoiselle Valérie MOUSTER
née le 07-11-1968 à LANDERNEAU
Demeurant : 1, allée de Pen ar C'hoat
29800 LANDERNEAU

pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 1996 sur les comptes du dernier exercice clos.

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Valérie MOUSTER a fait savoir par avance qu'elle acceptait le mandat d'administrateur ayant précisé qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

.....
Copie Certifiée Conforme

